



Procès-verbal - Conseil d'établissement

Séance du 12 juin 2023 à 19 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Cousineau, présidente par intérim
Madame Geneviève Houle, parent
Madame Mélanie Malo, parent
Monsieur Germain Pitre, parent
Madame Mélanie Jalbert, représentante du personnel enseignant
Madame Julie Pronovost, représentante du personnel de soutien
Madame Mélissa St-Onge, technicienne service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Madame Mélissa Pilote, direction
Monsieur Patrice Gagnon, direction adjointe

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Valérie Desmarais, vice-présidente
Madame Émilie Savard, représentante du personnel enseignant
Madame Marie-Claude Bouchard, représentante de la communauté
Madame Mireille Leclerc, parent substitut

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
Ouverture de l'assemblée à 19 h et vérification du quorum.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Absents : Marie-Claude Bouchard (membre communauté), Valérie Desmarais et Mireille Leclerc.

CÉ #22-23-23 Adopté par Mélanie Jalbert et appuyé par Mélanie Malo

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 février

CÉ #22-23-24 Adopté par Geneviève Houle

1.3 Suivi au procès-verbal du 20 février

1.4 Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée selon le processus établi à l'école : Patrice Gagnon

2. Points d'information et de suivi

2.1 Organisation scolaire 2023-2024

- TES au préscolaire, 15 heures par semaine, sera présent pour l'année scolaire 2023-2024 afin

de répondre davantage aux besoins de la clientèle qui s'en vient dans notre milieu.

- 2 journées par semaine pour la psychoéducatrice. Elle devrait être assise à notre école durant cette durée, mais elle s'occupera des autres dossiers autres que ceux de GEC.
- 1 journée par semaine en orthophonie
- ½ journée par semaine en psychologie
- 3 journées 1/2 par semaine en orthopédagogie
- Préscolaire : Isabelle Frappier à 80% du temps, Mélanie J. 100%,
- Deux contrats en 3^e et 4^e année pour la prochaine année scolaire 2023-2024
- Deux postes 1^{re} et 2^e année
- 3^e cycle : Priscilla 5^e année et Emmanuelle 6^e année après son congé de maladie.
- SDG : 1 technicienne, 2 éducatrices (qui seront utilisées en classe selon le plan du ministère), 2 surveillantes d'élèves. Nous n'avons pas encore toutes les informations pour l'utilisation des éducatrices en classe et le niveau qui sera ciblé.
- TES au primaire 35 heures par semaine.

2.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école- état de situation et climat scolaire

- Normalement, le plan de lutte devrait être approuvé lors de la séance du CÉ. Cependant, madame Mélissa Pilote demande un délai pour la présentation du document aux membres du CÉ.
- Patrice Gagnon présente les grandes lignes des sondages effectués auprès de tous les élèves de niveau primaire du milieu.
- Geneviève mentionne que les suivis sont plus rapides dans la communication.
- Germain mentionne que le roulement du personnel-cadre affecte le milieu. L'information reçue sur le sentiment de sécurité des élèves dans la communauté sera abordée dans le conseil municipal.
- Il est mentionné de revoir à redorer le blason du milieu afin que les gens de la communauté puissent avoir une meilleure image de l'établissement.
- Stéphanie nomme le témoignage concernant les commentaires qui peuvent être effectués au terrain de soccer sur l'impact du vécu des élèves et des enseignants dans le milieu.
- Comment pourrions-nous arrimer le village école-maison lors d'activités publiques? Il est proposé d'avoir une présence de la direction et des parents du CÉ.

2.3 Projet éducatif – PEVR 2023-2027

- 1^{re} rencontre effectuée vendredi 9 juin 2023 afin de faire ressortir certains aspects (orientations du PEVR : lecture, mathématique et écriture).
- Mélissa présente les grandes priorités qui découlent des consultations effectuées auprès du personnel enseignant, parents, élèves et directions (les 6 zones de vulnérabilité en lien avec la réussite des élèves).
- À GEC, nous allons analyser nos enjeux face à leur réussite scolaire. Nous allons devoir réduire le nombre d'élèves à risque et en échec (69% et moins).
- L'écriture est une compétence à améliorer et qui aura un impact sur les commentaires à l'oral.

2.4 Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement – état de situation

- Mélissa valide les personnes qui ont suivi la formation obligatoire d'ici le 16 juin 2023.

3. Points de consultation et de décision

3.1 Rapport sommaire des finances : Budget provisoire 23-24 (Approuver)

- Le but de la présentation est d'approuver que le document ait été présenté aux membres du CÉ.
- Le budget lecture à l'école : si nous utilisons des sommes pour l'achat de livres, le gouvernement donnerait 2/3 de la somme de plus pour faire l'achat pour d'autres livres.

CÉ #22-23-25 Tous les membres ont approuvé à l'unanimité.

3.2 Sorties scolaires (maternelle) (Approuver)

- Mélanie Jalbert présente la sortie scolaire pour aller visiter la mini-ferme à la maison des aînées. Le tout se déroulera jeudi 15 juin de 13h00 à 14h00. Les enseignantes seront toujours présentes avec les enfants et c'est Pierrette Descharreaux accompagnera les groupes.

CÉ #22-23-26 Tous les membres ont approuvé à l'unanimité.

3.3 Dîner de fin d'année (Approuver)

- Le 14 juin, un pique-nique sera effectué avec les enfants, le personnel de l'école dans la cour. Le restaurant Antoinette effectuera le buffet pour les élèves et le personnel enseignant.
- Dans un autre moment, une crème glacée sera offerte aux élèves, selon un horaire prédéfini.
- C'est la mesure alimentaire qui va payer les coûts du repas.
- Les parents sont invités à apporter leur repas et un plat afin de rapporter les restants à la maison.
- Mélissa Pilote présente l'idée d'effectuer un dîner « épiluchette de maïs » pour le début de l'année scolaire 2023-2024!

CÉ #22-23-27 Tous les membres ont approuvé à l'unanimité.

3.4 Listes de fournitures scolaires et frais chargés aux parents (Approuver)

- Nous avons ajusté nos listes de fournitures scolaires et frais chargés aux parents.
- L'avocate du Centre de services scolaire a approuvé les listes de fournitures scolaires.
- De la 3^e à la 6^e année, nous avons réduit le montant pour les reprographies considérant le coût des cahiers. Le tout dans le but de faciliter le travail du personnel enseignant qui sera en poste lors de la rentrée.
- Il va peut-être falloir faire appel à des fondations pour aider à payer les factures (Opération septembre, Centre jeunesse Rive-Sud, Fondation Saint-Antoine, madame Louise Ricard bénévole de la communauté).
- Mélanie Malo propose une façon de réduire les coûts d'impression des cahiers, si l'enseignante est en mesure de concevoir un cahier maison. Elle connaît une ressource pour faire imprimer, boudiner et assembler les cahiers.
- Il est proposé de faire parrainer un enfant pour les fournitures scolaires d'un élève de l'école OU une armoire avec du matériel par niveau à l'école.

CÉ #22-23-28 Tous les membres ont approuvé à l'unanimité.

3.5 Règles de fonctionnement du service de garde (Adopter)

- Les règles de fonctionnement sont les mêmes que ceux de l'année scolaire 2022-2023.
- Un sondage avait été effectué au niveau des heures d'ouverture et fermeture du SDG. Un taux de 100% de ceux qui ont répondu étaient en accord avec l'ouverture à 6h45 et fermeture à 17h45.
- Les éducateurs ou éducatrices sont engagés en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la journée pédagogique. Il faut respecter les dates pour le délai de confirmation.
- Le coût du matin a augmenté légèrement pour l'utilisation du SDG, car l'amplitude a augmenté (6h45 à 8h au lieu de 7h à 8h).
- Le volet du soir, le coût a légèrement diminué, car la durée de la période est plus petite.
- Les frais de retard sont de 6,50\$ par 5 minutes.
- Le midi, les élèves peuvent aller manger au parc ou chez un ami même s'il est inscrit au SDG. Mélissa P. valide cette autorisation auprès des parents du comité pour les élèves 4^e à la 6^e année. Une décision devra être prise face à ce type d'autorisation VS désinscrire son enfant du SDG pour le diner. Les membres s'entendent pour dire qu'il faut retirer cette permission aux élèves en 2023-2024.
- Il est proposé que la lettre soit effectuée par le conseil d'établissement.

CÉ #22-23-29 Tous les membres ont adopté à l'unanimité.

3.6 Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves | Consultation

La nouvelle Loi sur le Protecteur national de l'élève (RLRQ c. P-32.01) a été adoptée en juin 2022. À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA).

En résumé, cette loi :

- Abroge le processus de demande de révision devant le Conseil d'administration;
- Remplace les protecteurs de l'élève actuels (un par CS et CSS, désignés par le CA) par 13 protecteurs de l'élève régionaux, qui relèvent tous du Protecteur national;
- Prévoit la désignation d'un Responsable du traitement des plaintes (RTP) dans chaque CSS;
- Établit un processus de traitement des plaintes identique pour tous les CSS;

Le nouveau processus de traitement des plaintes s'appliquera à toutes les plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.

Le Règlement actuel du CSSP, sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé. Toutefois, un nouveau Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux

élèves doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite une consultation auprès de tous les conseils d'établissement, même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves.

La direction de l'école a présenté au conseil d'établissement le projet de règlement.

Madame Cousineau demande le vote.

CÉ #22-23-30 EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de règlement.

4. Période de questions du public

5. Points d'échange

5.1 Correspondance : Julie mentionne que cela passe via les élèves ou directement par courriel.

5.2 Parole à la représentante du Comité de parents

5.3 Parole à la technicienne du service de garde

6. Représentant de la communauté

7. Autres sujets

7.1 Les livres de lecture doivent sortir du sous-sol. Nous pourrions faire appel à des bénévoles ou une requête au CSSP.

7.2 Germain présente la possibilité d'un partenariat entre l'école et la communauté afin d'utiliser la bibliothèque municipale pour l'emprunt et des moments de lecture. La bibliothèque de GEC pourrait servir à autres usages. Un appui de l'école et/ou du CSSP face à ce partage municipal pour favoriser l'augmentation du budget. Un jumelage entre les groupes pour se rendre à la bibliothèque pourrait se faire pour favoriser le sentiment de sécurité dans le milieu.

7.3 Photo scolaire : l'entreprise retenue est maintenant Enfantsclik! La date retenue 8 septembre 2023. Photo repensée n'avait plus de disponibilité pour nous en 2023-2024. Il faut les approcher en janvier 2024 pour les choisir.

7.4 Débarcadère : Il est proposé d'avoir un brigadier à cet endroit ou une personne responsable, entre 7h et 7h30 puis après 16h. Sauf après les heures des autobus, cela pourrait être utilisé.

8. Levée de l'assemblée : 21h20

La levée est proposée par Germain Pitre et appuyée par Julie Pronovost.

Madame Stéphanie Cousineau
Présidente par intérim

Madame Mélissa Pilote
Direction